

TERRITOIRES & ACTEURS DES 19 SECTEURS PRIORITAIRES

État des lieux • Enjeux • Projets

Synthèse secteur 2

Vidauban



Mise en œuvre du SRCE en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Réalisation :



Avec le soutien de :



Partenaire :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



CONTEXTE DE L'ETUDE

Le 26 novembre 2014, la Région et la DREAL ont adopté le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE), dont le Plan d'action stratégique identifie l'action n° 10 "améliorer la transparence des infrastructures linéaires existantes". Cette action vise à agir de manière plus opérationnelle et directe sur les points de fragmentation majeurs du territoire régional.

C'est dans cette optique que 19 "secteurs prioritaires" terrestres (ainsi qu'un 20e sur les cours d'eau prioritaires) ont été localisés avec l'ensemble des principaux gestionnaires d'infrastructures linéaires lors de l'élaboration du SRCE.

Ces secteurs présentent la particularité de concentrer :

- des **enjeux de continuités écologiques d'importance régionale**, avec bien souvent la proximité de plusieurs espaces naturels emblématiques,
- des **infrastructures linéaires structurantes** (autoroutes, canaux, réseau SNCF, lignes de transport d'électricité RTE...) venant altérer la fonctionnalité écologique,
- des **vellités de développement** économique, urbain et en énergies renouvelables.

La complexité de ces secteurs réside dans le fait qu'ils sont pour la plupart situés à l'**interface de plusieurs territoires de projet** (SCoT, Parcs naturels régionaux...) et que les responsabilités d'intervention sont partagées par **une multiplicité d'acteurs** :

- gestionnaires d'infrastructures linéaires publics ou privés,
- aménageurs,
- gestionnaires d'espaces naturels protégés, animateurs Natura 2000,
- gestionnaires de milieux aquatiques,
- associations...

Si aujourd'hui un certain nombre de ces opérateurs ont d'ores et déjà engagé des démarches d'amélioration des continuités écologiques, il apparaît nécessaire d'agir de manière concertée et cohérente, ce qui nécessite de se donner **une vision globale du contexte, des enjeux, des études et des projets sur chacun de ces secteurs**.

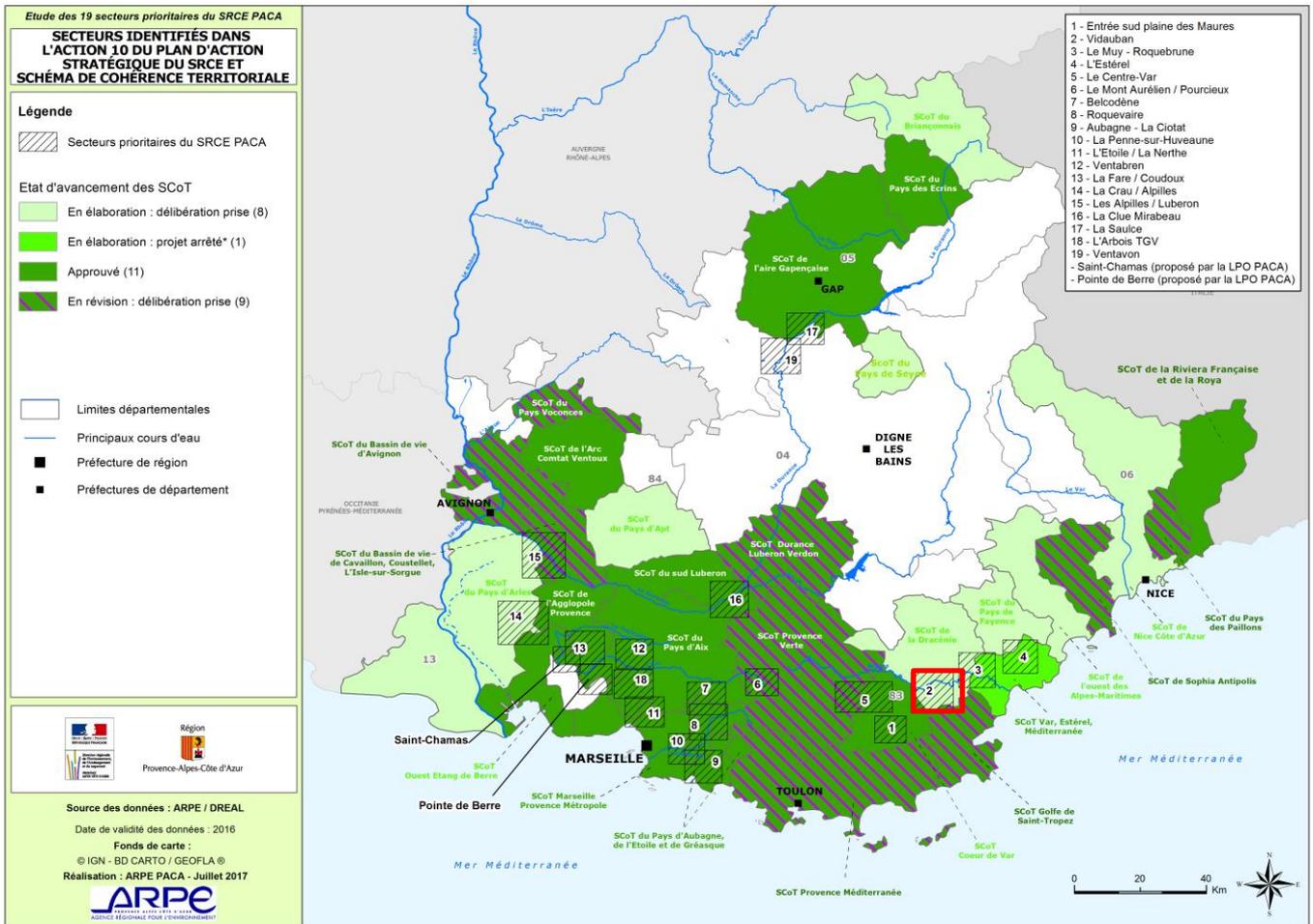
C'est dans cet objectif que l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA) a été missionnée par la Région, en partenariat avec la DREAL, pour réaliser **un état des lieux des enjeux et projets de chacun de ces secteurs, en mobilisant les acteurs de chaque territoire**.

L'étude a suivi les étapes suivantes :

- Identification des structures intervenant sur ces territoires (collectivités, gestionnaires d'infrastructures linéaires, état, gestionnaires d'espaces naturels, gestionnaires de milieux aquatiques, structures scientifiques...),
- Etat des lieux des documents de planification (SCoT, chartes de PNR...), des études et diagnostics existants,
- Organisation de réunions multi-partenariales afin de partager les enjeux de continuité écologique sur ces secteurs et recenser les projets en cours ou à venir,
- Réalisation de synthèses cartographiques des enjeux écologiques, projets d'aménagement et actions en faveur des continuités écologiques,
- Porter à connaissance de ces synthèses aux acteurs concernés par chaque territoire et aux services de l'Etat.

Cette démarche permet **d'identifier des priorités d'intervention** et de faire émerger des dynamiques collectives en vue d'améliorer la fonctionnalité écologique de ces territoires.

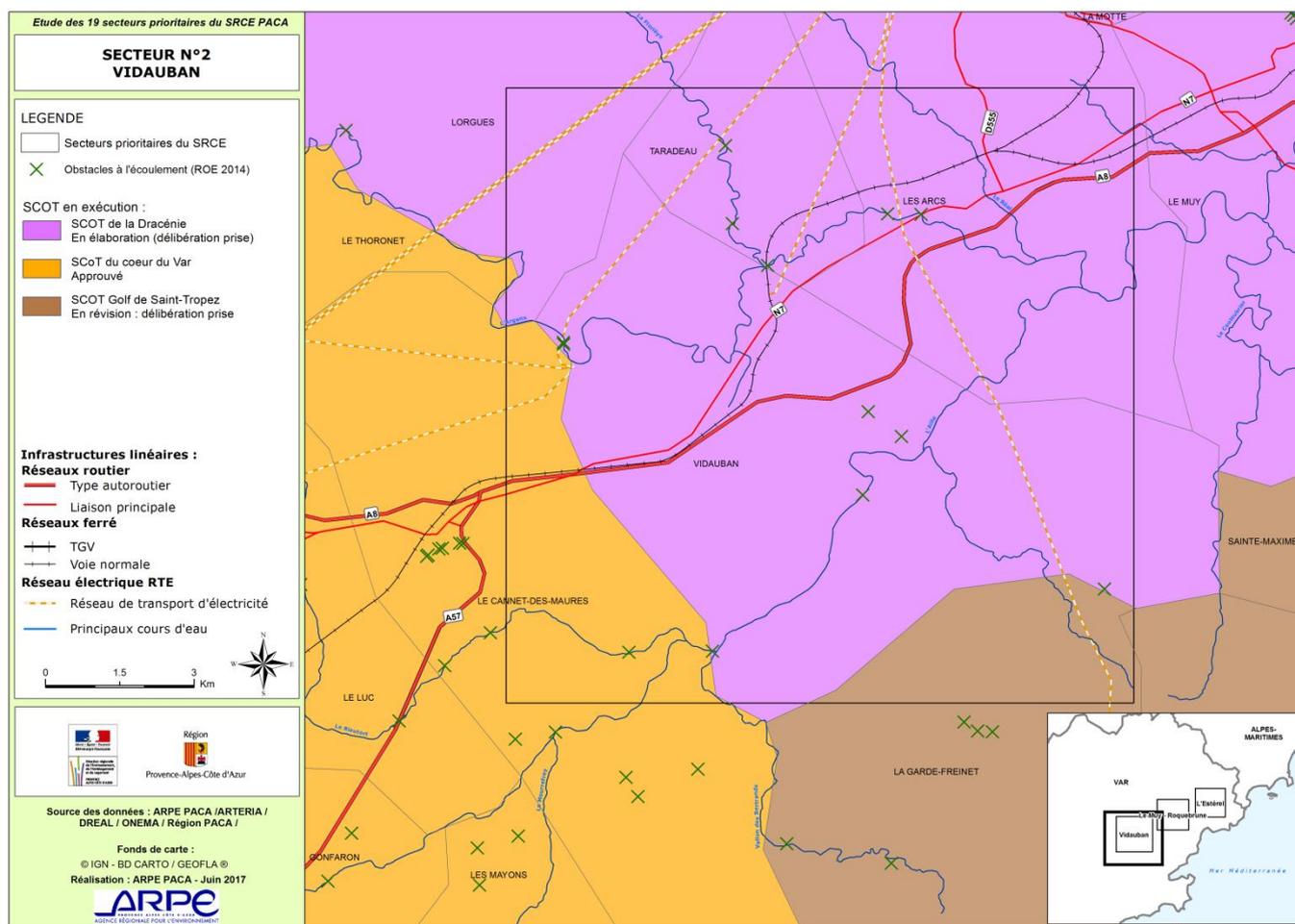
1 • LE SECTEUR DE VIDAUBAN



Le secteur n° 2, centré sur la commune de Vidauban, Taradeau et Les Arcs, est situé principalement sur le territoire couvert par le SCoT de la Dracénie (actuellement en cours d'élaboration).

Il est traversé principalement par l'autoroute A8, la D7N qui lui est parallèle, et par plusieurs lignes THT. A noter la présence de l'A8 et de la D7N le long de la vallée de l'Arc, au nord du secteur.

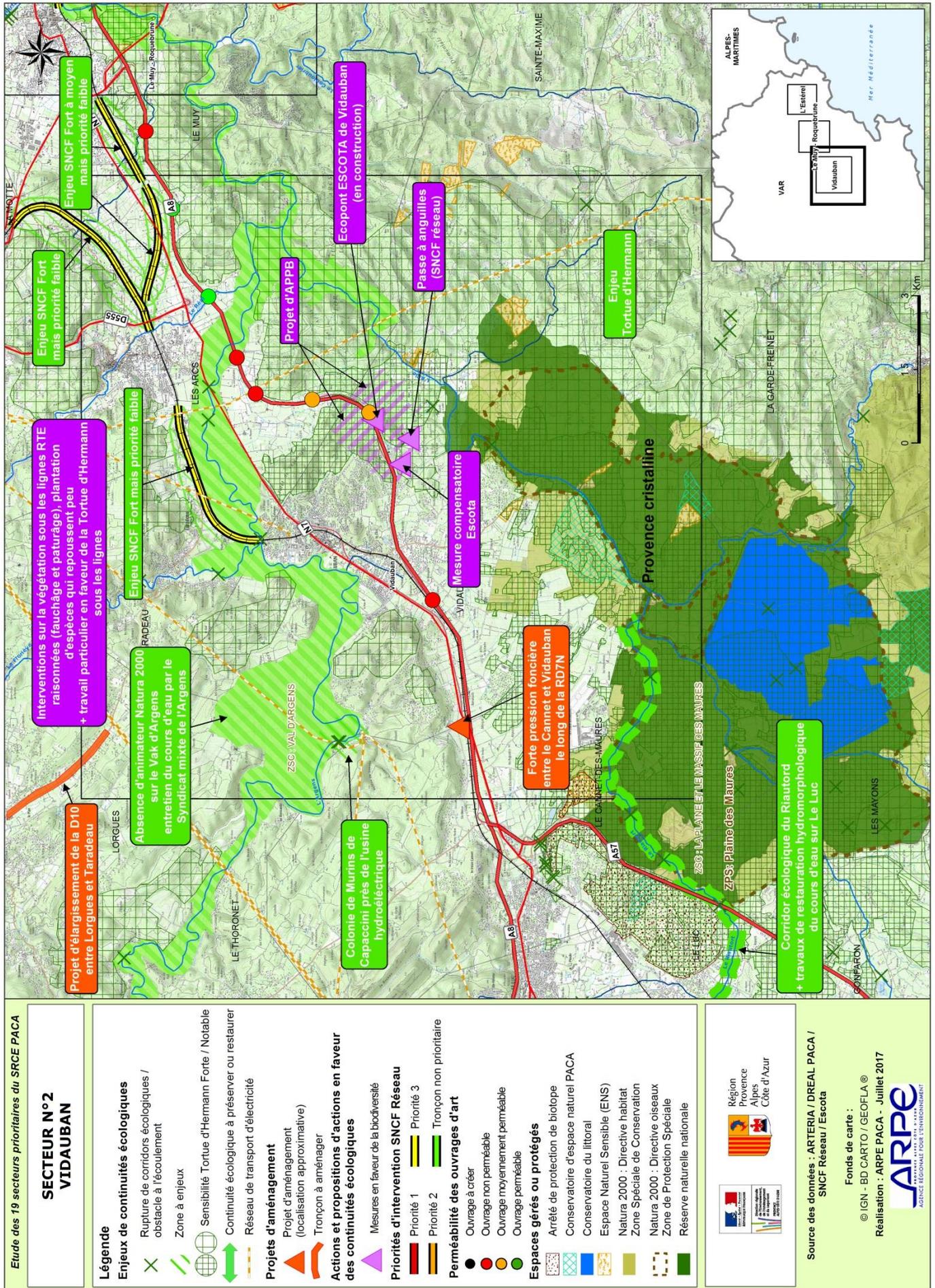
Le réseau hydrographique est dense sur ce secteur, traversé par l'Argens, l'Aille et le Riautort, le Réal.



2 • STRUCTURES CONCERNÉES

Type de structure	Nom	Contact-s
Porteur de SCoT	Syndicat mixte du SCoT de la Dracénie	<ul style="list-style-type: none"> Florent FERRUCCI
	Communauté de communes Cœur du Var SCoT du Cœur de Var	<ul style="list-style-type: none"> Claire ACCOSSANO Didier MAGNETO
Structure scientifique	Département du Var Muséum départemental du Var	<ul style="list-style-type: none"> Ludovic CHARRIER
Gestionnaire d'espaces naturels	Département du Var	<ul style="list-style-type: none"> Dominique GUICHETEAU (RNN) Laëtitia BANTWELL (ENS)
	Syndicat mixte du Massif des Maures Animateur Natura 2000 Plaine des Maures	<ul style="list-style-type: none"> Eléonore TERRIN
	Syndicat mixte du Pays de la Provence Verte Animatrice Natura 2000	<ul style="list-style-type: none"> Dominique ROMBAUT
Gestionnaire de milieux aquatiques	Syndicat mixte de l'Argens • [SMA]	<ul style="list-style-type: none"> Mathieu SEBIRE
	Département du Var Service Milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> Fanny SEITZ
Gestionnaire d'infrastructures linéaires	Département du Var Direction des Routes	<ul style="list-style-type: none"> Thomas VILLESSOT Éric GUERINEAU
	Vinci Autoroutes • [Escota]	<ul style="list-style-type: none"> Delphine ORLANDO Solange ROLDAN E. Meneroud
	SNCF Réseau	<ul style="list-style-type: none"> Julien MAYJONNADE Sandrine RABASEDA Marie-Anne MOULIN
	Réseau de transport d'électricité [RTE]	<ul style="list-style-type: none"> Jean-Hubert FELIX Vanessa OUDART Patrick ROBERT

3 • CARTOGRAPHIE DE SYNTHÈSE



4 • ENJEUX & PROJETS¹

4.1 Enjeux écologiques

Espaces naturels protégés :

- Le site de Vidauban inclut la partie nord de la Réserve naturelle nationale des Maures, classée également Natura 2000 (ZPS Plaine des Maures et ZSC La Plaine et le massif des Maures). Par ailleurs, il est traversé d'est en ouest par la ZSC du Val d'Argens.
- Quelques espaces naturels sensibles appartenant au Département du Var sont présents.

Val d'Argens :

- Historiquement, le CD 83 entretenait le cours d'eau. Cette compétence a été transférée récemment au Syndicat mixte de l'Argens qui anime le PAPI et travaille sur la GEMAPI. Les autres compétences sont peu portées.
- Il n'y a actuellement pas d'animateur Natura 2000 sur le Val d'Argens. Le DOCOB existe pourtant. En attendant qu'une collectivité soit proposée à porter le DOCOB, il y a 2 animateurs. Pour la partie haute (de Châteauvert jusqu'à la limite communale Le Cannet/Vidauban), c'est le Syndicat Mixte du Pays Provence Verte, (Dominique ROMBAUT). Concernant la partie basse du Val d'Argens, les interlocuteurs sont identifiés au niveau de la CAVEM.
- Une colonie de Murins de Capaccini est présente près de l'usine hydroélectrique (Cf. Dominique Rombault).

Réserve nationale de la Plaine des Maures :

- La Plaine des Maures comporte une extraordinaire palette de milieux hygrophiles temporaires méditerranéens. La diversité et la qualité des milieux permettent le maintien d'un cortège très intéressant d'espèces animales d'intérêt communautaire et d'espèces végétales rares. Le site constitue un important bastion pour deux espèces de tortues : la Tortue d'Hermann et la Cistude d'Europe. Le secteur prioritaire n° 2 fait partie de la zone de sensibilité de la Tortue d'Hermann.

4.2 Projets pouvant avoir un impact sur la biodiversité

Projets liés aux infrastructures linéaires :

- SNCF Réseau : la ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur (LNPCA) emprunterait a priori le réseau existant sur ce secteur, ce qui réduirait l'impact de ce projet.
- Le CD 83 porte un projet d'élargissement de la RD10 entre Lorgues et Taradeau. Ce projet reste toutefois de faible ampleur.

Aménagement du territoire :

- La pression foncière est très forte le long de la RD7N, entre Le Cannet et Vidauban.

4.3 Actions et propositions d'actions relevées en faveur des continuités écologiques

Aménagement du territoire : le SCoT est actuellement en projet.

Autoroute A8 :

- Un écopont a été créé par Escota en 2017. Un suivi écologique sera assuré pendant 5 ans.
- Une mesure compensatoire de 34 hectares « Provence cristalline » liée à l'élargissement de l'aire de Vidauban Sud sera mise en œuvre en 2017 pour une durée de 30 ans. ESCOTA a missionné le CEN PACA pour la gestion de cette

¹ cf. Cartographie de synthèse

mesure compensatoire. Un projet d'Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope de 200 hectares est également porté par la DREAL.

- Depuis plusieurs années, la gestion des espaces verts (aires de repos, talus et abords de voies) du réseau ESCOTA fait l'objet d'une démarche rigoureuse visant à limiter les impacts sur l'environnement et à favoriser la préservation de la biodiversité :
 - Gestion différenciée limitant la fauche et laissant une végétation se développer,
 - Méthodes alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires (objectif ECOPHYTO de réduction de 50 % de la consommation de pesticides entre 2008 et 2018),
 - Formation des salariés à la biodiversité.

Infrastructures ferrées :

- Si le trafic sur la voie Marseille Vintimille est élevé, l'impact de la voie ferrée sur la fragmentation semble faible : la voie est à niveau.
- Une passe à anguille a été mise en place sur l'Argens à Vidauban. Il s'agit de l'unique obstacle à l'écoulement des eaux sur lesquels des travaux ont été jugés faisables et prioritaires sur l'ensemble du réseau ferré de PACA.

Lignes très haute tension :

- RTE travaille en partenariat avec l'ONF concernant les interventions sur la végétation sous les lignes : choix de pratiques adaptées (fauchage, pâturage) et d'essences qui repoussent peu.
- Un travail est effectué en faveur de la Tortue d'Hermann sous les lignes.
- Il n'existe par ailleurs pas de demandes particulières sur un enjeu avifaune.

Milieux aquatiques :

- Des travaux de restauration hydromorphologique du cours d'eau du Riautort (affluent de l'Aille) sont portés par la commune du Luc.
- Des travaux de restauration hydromorphologique sont à l'étude (stade diagnostic) sur le Réal et le vallon Ste Cécile, commune des Arcs, portés par le syndicat mixte de l'Argens (SMA).

RESUME

Le secteur de Vidauban présente une richesse biologique exceptionnelle préservée en partie par la Réserve nationale des Maures.

Les infrastructures linéaires viennent rompre la solidarité écologique existante entre la plaine des Maures, au sud, et le Val d'Argens (classé Natura 2000 et sans animateur identifié actuellement). La pression foncière entre Le Cannet et Vidauban vient alourdir cette fragmentation.

Des actions positives se concentrent à hauteur de Vidauban, au niveau d'un continuum favorable à la Tortue d'Hermann, où un écopont est en construction au-dessus de l'A8, où le seuil de l'Argens posant problème a été équipé d'une passe à Anguilles par SNCF Réseau et où des mesures compensatoires seront mises en place par Escota.

ÉTUDES & REFERENCES

- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Plaine des Maures
- Document d'objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 Val d'Argens
- Inventaire des zones humides du Var (Département du Var, 2016)
- PAPI de l'Argens
- Etude et amélioration de la perméabilité transversale des autoroutes Escota – OGE – Janvier 2012
- Analyse des enjeux de trame verte liés à l'infrastructure ferroviaire en PACA (SNCF Réseau, 2017)

Rédaction • ARPE PACA • unité Biodiversité & espaces naturels [BEN] • Agnès HENNEQUIN
a.hennequin@arpe-paca.org • 04.42.90.90.77

Nous remercions les personnes ayant contribué à la rédaction de cette fiche

+++ **arpe-paca.org**

Réalisation ARPE PACA • Unité Information et Communication • Juillet 2017

Réalisation :



Avec le soutien de :



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Partenaire :

